

**ICOMOS Suisse en collaboration avec hotelleriesuisse / GastroSuisse / Suisse Tourisme**

**Concours pour le label „Hôtel historique / Restaurant historique de l'année 2018“**

La distinction „Hôtel historique / Restaurant historique de l'année“ récompense depuis 21 ans des établissements qui vouent un soin particulier à la mise en valeur de leur substance historique.

Les propriétaires ou gérants d'hôtels et de restaurants historiques en Suisse sont invités à soumettre leur candidature jusqu'à fin février 2017.

**1. But**

Ces distinctions visent à inciter les propriétaires ou exploitants d'hôtels et restaurants historiques à prêter une attention particulière à la valeur de témoignage de leurs établissements. Les prix décernés contribuent à sensibiliser le grand public aux enjeux de la conservation et de l'entretien des hôtels et restaurants historiques.

**2. Organismes**

Les distinctions sont octroyées par ICOMOS Suisse (section nationale du Conseil international des monuments et des sites) et les organisations partenaires hotelleriesuisse, GastroSuisse et Suisse Tourisme

**3. Conditions de participation**

Les distinctions sont décernées à des restaurants et hôtels qui a) sont exploités depuis au moins 30 ans dans les locaux d'origine ou b) sont exploités dans des édifices historiques réaffectés. Le critère déterminant réside dans la conformité des travaux de maintenance des édifices aux principes de la conservation du patrimoine bâti. Le dossier de candidature peut porter aussi bien sur la sauvegarde d'un hôtel ou restaurant existant que sur la réalisation particulièrement soignée d'un agrandissement. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire que le noyau ancien et les parties ajoutées soient stylistiquement homogènes. Outre le bâtiment, le jury évalue la philosophie d'entreprise et la part qu'elle accorde à la diffusion des enjeux patrimoniaux.

#### 4. Distinction

Deux distinctions peuvent être décernées : le label « Hôtel historique de l'année 2018 » ou « Restaurant historique de l'année 2018 ».

#### 5. Jury

Les dossiers de candidature sont évalués par un jury composé de membres du groupe de travail « Hôtels et restaurants historiques » d'ICOMOS Suisse, de représentants de hotelleriesuisse, GastroSuisse et Suisse Tourisme, ainsi que de spécialistes des domaines architecture, histoire, hôtellerie et restauration.

#### 6. Dossier de candidature

L'inscription se fait au moyen du formulaire de candidature officiel. On lui adjointra une chronologie des étapes de construction, agrandissement, transformations, restaurations de l'édifice, ainsi que des informations sur les propriétaires et exploitants de l'établissement. La documentation à l'attention du jury comprendra des plans, vues, photographies anciennes et actuelles, descriptifs et publications éventuelles. Le dossier peut être soumis par courrier électronique.

#### 7. Jugement

Le jury présélectionne parmi les dossiers les objets qui seront examinés sur place et analysés plus en détail. Cette phase ne donne lieu à aucun échange de correspondance.

Le jury choisit parmi les objets présélectionnés les lauréats de la distinction « Hôtel historique de l'année / Restaurant historique de l'année ».

#### 8. Proclamation

Les labels gravés sur une plaque de laiton sont décernés dans l'un des établissements lauréats, de préférence dans celui du lauréat de la distinction « Hôtel historique de l'année / Restaurant historique de l'année », dans le cadre d'une cérémonie officielle largement diffusée. Les prix sont décernés chaque automne précédant l'année de validité, afin de permettre aux lauréats de valoriser cette accréditation de façon optimale dans leur publicité. Les médias nationaux et régionaux sont invités par le jury à cet événement festif.

#### 9. Publication

Les établissements lauréats sont présentés sur le site Internet de Suisse Tourisme pendant une année.

#### 10. Délai

Les dossiers de candidature sont à soumettre jusqu'au 28 février 2017. Les dossiers reçus après cette date ne sont plus pris en considération.

Adresse pour l'envoi:

Denkmalpflege Kanton St. Gallen

Moritz Flury

St. Leonhard-Strasse 40

9001 St. Gallen

moritz.flury@sg.ch

#### 11. Informations

Le site Internet d'ICOMOS Suisse fournit toutes les informations utiles :

<http://www.icomos.ch/workinggroup/historische-hotels-restaurants/>

Gerold Kunz, président du jury ICOMOS Suisse, répond à vos questions concernant le concours et sa procédure. Courriel: [gerold.kunz@nw.ch](mailto:gerold.kunz@nw.ch) ou téléphone: 041 618 73 49.

Membres du jury:

Thomas Allemann, Berne; Marcus Casutt, Lucerne; Caroline Cerny, Zurich; Franz Graf, Lausanne; Rene Grüter, Küsnacht; Brigitte Meier, Zurich; Moritz Flury, St-Gall; Gerold Kunz, Stans; Françoise Krattinger, Zurich; Sylvain Malfroy, Neuchâtel; Maria Rohner, Sion; Benno Furrer, Zoug.